

7 février 2020

Madame Karina St-Germain  
Directrice des services éducatifs  
Responsable de l'organisation scolaire  
COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE  
2255, avenue Sainte-Anne  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5H7

**Objet : Avis du comité de parents sur *les propositions concernant la maternelle 4 ans à temps plein à la CSSH pour 2020-2021***

Madame,

Nous vous remercions d'être venue consulter le comité de parents sur *les propositions concernant la maternelle 4 ans à temps plein à la CSSH pour l'année scolaire 2020-2021*. Le comité de parents a pour fonction « de donner son avis à la commission scolaire sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre<sup>1</sup> ».

Pour donner suite à votre présentation de ce dossier aux délégués le 8 janvier 2020 :

- Le comité de parents comprend que le nombre d'ouvertures de classes dépend du Ministère;
- Le comité de parents de la commission scolaire de Saint-Hyacinthe accueille favorablement les critères proposés concernant la priorisation de l'implantation des maternelles 4 ans à temps plein à la CSSH pour l'année scolaire 2020-2021;

En souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'accepter, Madame St-Germain, nos salutations distinguées.

Au nom du comité de parents,

*Emmanuelle Bagg*

Présidente

<sup>1</sup> Loi sur l'instruction publique article 192 : Fonction du comité de parents